

Exclusivement dédié à l'Accueil
Temporaire des personnes en situation de
handicap, la Maison de Kerellec fait partie
de Brest Métropole, à une vingtaine de
minutes du centre de Brest.

Grâce à une capacité d'accueil à taille humaine,
l'objectif de ce dispositif est de répondre à
différentes missions :

- ✚ Lieu de répit et relais aux aidants et familles,
- ✚ Lieu de rupture, de mise à distance avec le lieu de vie habituel,
- ✚ Lieu de transition, d'adaptation entre deux modes de prise en charge,
- ✚ Lieu d'apprentissage ou de « réapprentissage » favorisant le retour à une vie autonome et/ou lieu de maintien et de reconstruction du lien social,
- ✚ Lieu d'évaluation dans le cadre du Projet Personnalisé,
- ✚ Lieu d'Accueil Séquentiel planifié sur l'année et permettant un accompagnement préventif régulier.

- ✚ La Maison de Kerellec a un agrément CROSMS * depuis 1998. Elle est régie par le décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 du code de l'Action Sociale et des familles, relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et âgées dans certains établissements et services et mentionnées au 1 de l'article L312 et L314-8 et une convention d'habilitation à l'Aide Sociale.
- ✚ Le service s'adresse à des personnes de plus de 18 ans reconnues handicapées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- ✚ La capacité d'accueil est de 24 personnes. La période d'accueil est au maximum de 90 jours sur 12 mois.
- ✚ L'accueil est ponctuel (à la demande) ou séquentiel (planifié sur l'année).
- ✚ L'équipe d'accompagnement est pluriprofessionnelle et l'accueil permanent.

La demande d'admission est étudiée à partir de la réception du dossier de demande de séjour et d'une visite de présentation.

L'admission est envisagée à partir du projet de la personne et des moyens dont dispose la structure pour y répondre.

Lorsque l'accueil est validé, un contrat de séjour est établi entre les différentes parties et un avenant au contrat stipule l'objectif personnalisé du séjour.

Un référent et un co-référent sont nommés.

* Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

Les moyens humains

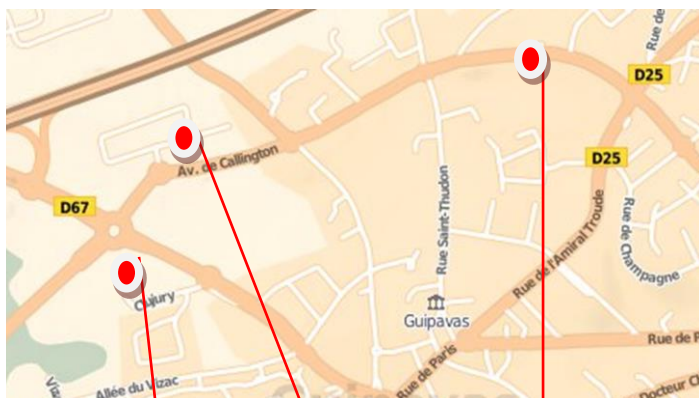
L'équipe est composée de 22 salariés :

- La directrice,
Mme Marie MOALIC
- Le directeur adjoint,
M. Alain FERELLOC
- La responsable de service,
Mme Myriam LE BORGNE
- 1 secrétaire de direction
- 1 infirmière
- 3 aides-soignants
- 2 éducateurs
- 1 moniteur éducateur
- 3 Aides Médico Psychologique
- 2 surveillants de nuit qualifiés
- 2 aides-soignants de nuit
- 3 agents d'entretien
- 1 psychologue

Accès

Par la route

- Par la voie express Brest – Morlaix :
Sortie Aéroport / Guipavas
- Au rond-point du Super U, prendre la dernière Sortie, direction ZA Prat Pip Sud
- Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie, direction La Forest Landerneau).
- Suivre l'avenue de Collington, puis l'avenue Georges Pompidou



Super U

ZA Prat Pip

Av. Georges Pompidou
Maison de Kerellec

Par le bus :

Ligne 12
Arrêt « Pompidou »



**Association Don Bosco
Maison de Kerellec**

**7 avenue Georges Pompidou
29490 GUIPAVAS**

Tél. : 02.98.84.80.04

Fax : 02.98.84.88.11

maison.kerellec@donbosco.asso.fr